



Le choc de l'émotion passé, il est maintenant possible de revenir sur l'assassinat et les tentatives d'assassinat de membres de la communauté éducative aux abords d'un établissement scolaire.

Malheureusement, nous sommes bien obligés de faire le même constat qu'il y a trois ans : l'École de la République est devenue une cible parce qu'elle est le fondement de la République citoyenne.

Face à ce constat, certains recommandent encore plus d'éducation et de pédagogisme.

- nos collègues du lycée d'Arras auraient donc échoué à éduquer leur assassin ?
- le fanatisme pourrait donc intégrer les droits et les valeurs attachés à notre République ?

### **À l'évidence, non !**

Face à ce constat d'urgence, le SENRES est donc d'avis qu'il faut, sans faiblesse ni angélisme, mais également sans discrimination ni excès, faire respecter les lois de la République et, au besoin, faire évoluer ces mêmes lois afin de protéger les agents de la communauté éducative toute entière.

Certes, quelques moutons et brebis déguisés en innocents agneaux et agnelles, vous affirmeront, haut et fort, que ce discours, pourtant purement légaliste, est un discours de syndicat "de droite".

- comme si le Droit à la vie auquel S. Paty et D. Bernard aspiraient légitimement était "de droite".
- comme si le droit à vivre sans la peur d'être agressé dans son établissement était "de droite".

**Non, à l'évidence !** Le droit des agents du ministère de l'Éducation nationale à travailler sans crainte ni risque de perdre la vie n'est pas de droite ou de gauche : **c'est un droit apolitique !**

Et c'est la capacité à jouir de ce droit que le SENRES réclame pour tous à l'Éducation nationale.

Pour autant, nous ne sommes pas dupes des petits calculs politiques de certain-e-s de la classe politique, dont certains ministres (...), qui réclament plus de sécuritaire voire de sécuritarisme.

C'est pourquoi, le SENRES demande également que l'application et, éventuellement, la révision de certaines lois de la République, le soit dans le respect de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, dans le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, et dans le respect de la jurisprudence des Cours suprêmes Françaises et Européennes.

Parce que ce sont les droits et les valeurs qui sont attachées à ces Textes que le SENRES défend et non une "clientèle" syndicale ou, pire pour un syndicat professionnel, une "clientèle" politique.

Il est donc grand temps que les doux rêveurs se réveillent et que les mains ne tremblent plus.

A défaut, ils porteront, par leur crédulité et leurs faiblesses, la responsabilité du prochain drame.